

27/08/2015



# SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ANNEE 2014

RAPPORT ANNUEL

Application du décret N° 2000-404 du 11 mai 2000



Communauté de Communes  
de Gevrey-Chambertin

Le poumon vert au sommet des Grands crus



*Communauté de Communes  
de Gevrey-Chambertin*

# **RAPPORT TECHNIQUE**

## **I - INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS**

Le territoire desservi comprend 22 communes, à savoir :

Brochon, Chambolle-Musigny, Couchey, Fixin, Gervy-Chambertin, Morey-Saint-Denis, Bevy, Chamboeuf, Chevannes, Clemencey, Collonges-les-Bevy, Curley, Curtil-Vergy, Detain-et-Bruant, Etang-Vergy, Messanges, Quemigny-Poisot, Reulle-Vergy, Segrois, Semezanges, Ternant et Urcy.

### **A) - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

#### **1 - Les prestataires de service**

Suite à une procédure d'Appel d'Offres formalisée, la collecte a été confiée pour une durée de 6 ans maximum, à un prestataire de service unique, pour l'ensemble des zones de collecte (Côte et Hautes Côtes), à savoir la **Communauté d'Agglomération du Grand Dijon**

Ce prestataire effectue la collecte des ordures ménagères traditionnelles. En 2014, il a collecté sur notre territoire **1 799.61 Tonnes** d'OM.

#### **2 - Collecte au porte à porte**

La collecte des ordures ménagères est réalisée au porte à porte et la population concernée s'élève à **9 348** habitants (Réf. INSEE – 2014) répartis comme suit :

- BEVY	97	- L'ETANG VERGY	201
- BROCHON	772	- FIXIN	779
- CHAMBOEUF	342	- GEVREY-CHAMBERTIN	3121
- CHAMBOLLE MUSIGNY	322	- MESSANGES	246
- CHEVANNES	138	- MOREY SAINT DENIS	710
- CLEMENCEY	125	- QUEMIGNY-POISOT	204
- COLLONGES LES BEVY	97	- REULLE-VERGY	128
- COUCHEY	1213	- SEGROIS	51
- CURLEY	144	- SEMEZANGES	108
- CURLIL VERGY	126	- TERNANT	105
- DETAIN ET BRUANT	159	- URCY	160

#### **3 - La fréquence de collecte**

En raison de la mise en œuvre de la redevance incitative, la collecte des ordures ménagères a été uniformisée. Ainsi, dès le début de l'année 2014, l'ensemble des usagers disposent d'une collecte des ordures ménagères par semaine.

<b>Communes</b>	<b>Fréquence de collecte</b>
Bevy, Brochon, Chamboeuf, Chambolle Musigny, Chevannes, Clémencey, Collonges les Bevy, Curley, Curtil Vergy, Detain et Bruant, L'Etang Vergy, Fixin, Messanges, Morey St Denis, Quemigny Poisot, Reulles Vergy, Segrois, Semezanges, Ternant, Urcy	1 fois par semaine
Couchey et Gevrey-Chambertin	1 fois par semaine (contre 2 en 2013)

## **4 - Mise en œuvre de la Redevance Incitative pour financer le Service déchets ménagers**

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, la phase d'enquête et de dotation de bacs homologués pour la collecte des ordures ménagères a été conduite en 2013. L'année 2014 a été consacrée à la réalisation d'une phase de test. Les usagers ont pu tester en réel la nouvelle organisation du service. Cette phase s'est terminée par une facturation virtuelle.

### **B) - LA COLLECTE SEPARATIVE**

#### **1 – Les prestataires de service**

Suite à une procédure d'Appel d'Offres formalisée, la collecte a été confiée pour une durée de 6 ans maximum à un prestataire de service, pour le verre, le papier et les emballages ménagers recyclables, à savoir les **ETS Gachon** (Créancey)

Il a collecté au total **952.78 tonnes** de déchets ménagers recyclables.

#### **2 – Collecte en Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) ou Espaces Tri**

La collecte se fait en P.A.V., des conteneurs ont été mis à la disposition des ménages en différents lieux des communes pour déposer le verre, le papier et les emballages ménagers recyclables (cartons, briques alimentaires, bouteilles plastiques, emballages métalliques).

La Communauté de Communes a généralisé la collecte séparative sur l'ensemble de son territoire dans le courant de l'année 2008.

La collecte séparative est constituée de **34 P.A.V.** complets (verre, papier et emballages), et 4 P.A.V. incomplets.

**Dans le courant de l'année 2009, la Communauté de Commune de Gevrey-Chambertin a signé un accord de partenariat avec Le Relais Bourgne pour la collecte de textile.**

La signature de cette convention a été motivée pour plusieurs raisons :

- une raison sociale : « LE RELAIS » est une société de réinsertion à but socio-économique qui aide les personnes en grandes difficultés économiques et sociales. Elle est membre du mouvement Emmaüs. Son personnel est chargé de la collecte, du tri et du conditionnement des textiles et de ses débouchés.
- une lutte contre le gaspillage : chacun d'entre nous jette en moyenne 6 kg de textiles par an. Ce sont autant de kg retirés du circuit de collecte et traitement des ordures ménagères.

Des conteneurs pour la récupération des vêtements sont installés en plusieurs points sur la collectivité.

Ces conteneurs sont destinés à la collecte des vêtements, des chaussures (attachées par paire), du linge de maison, de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures...).

Ce service est totalement gratuit.

#### **3 – Répartition des conteneurs**

- 40 conteneurs à verre sont en place. Ils sont d'une capacité de 4 m<sup>3</sup>.
- 36 conteneurs, d'un volume de 4 m<sup>3</sup> sont installés pour le papier (journaux, magazines, prospectus).
- 39 conteneurs d'une capacité de 4 m<sup>3</sup> chacun, pour les emballages ménagers recyclables, sont à la disposition des habitants.
- 5 conteneurs pour les vêtements et chaussures sont répartis sur le territoire.

#### 4 - Localisation de l'ensemble des Espaces Tri

Communes	Localisation	Verre	Papier	Emballages	Textiles
<b>BEVY</b>	Entrée Messanges	1	1	1	
<b>BROCHON</b>	en haut (place Weinolsheim)	1	1	1	
	Lycée		1	1	
	Super U	1	2	2	
	déchèterie	3	1	1	
<b>CHAMBOEUF</b>	step	1	1	1	
<b>CHAMBOLLE MUSIGNY</b>	dir Chamboeuf	1	1	1	1
	camping	1		1	
<b>CHEVANNES</b>	sortie dir. Meuilley	1	1	1	
<b>CLEMENCEY</b>	route de Chamboeuf	1	1	1	
<b>COLLONGES LES BEVY</b>	route de Chevannes	1	1	1	
<b>COUCHEY</b>	Chemin de la Reculée	1	1	1	
	Rue de la Levée	1	1	1	
	centre (place mairie)	1	0	0	
	cimetière (Route des Gds Crus)	1	1	1	
<b>CURLEY</b>	décharge	1	1	1	
<b>CURTIL VERGY</b>	sortie dir. Segrois	1	1	1	
<b>DETAÏN BRUANT</b>	rte entre les 2 villages	1	1	1	
<b>L'ETANG VERGY</b>	dir. Ternant	1	1	1	1
<b>FIXIN</b>	Rue des Sarottes	1	1	1	
	Route des Grands Crus nord cimetière	1	1	1	1
<b>GEVREY CHAMBERTIN</b>	cimetière	1	1	1	2
	Parking Rue Combe du Dessus	1	1	1	
	Place des Marronniers	1	1	1	
	Parking centre derrière les écoles	1	1	1	
	Entrée Rue St Vincent	1	1	1	
	Avenue de Spy	1	1	1	
	Place de la Gare	1	1	1	
<b>MESSANGES</b>	Entrée par Vergy	1	1	1	
<b>MOREY ST DENIS</b>	haut	1	1	2	
	bas	1	1	2	
	restaurant	1	0	0	
<b>QUEMIGNY POISOT</b>	dir. Urcy	1	1	1	
<b>REULLE VERGY</b>	dir. Vergy	1	1	1	
<b>SEGROIS</b>	entrée	1	1	1	
<b>SEMEZANGES</b>	vers église	1	1	1	
<b>TERNANT</b>	dir. Detain	2	1	1	
<b>URCY</b>	centre village	1	1	1	
		<b>40</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>5</b>

## **C) - LA DECHETERIE**

Une déchèterie à six quais a été mise en service fin 2000, elle est située sur le territoire de la commune de BROCHON, derrière le Collège.

La réglementation concernant les déchets ménagers étant en constante évolution, la déchèterie intercommunale nécessitait une mise aux normes (local pour accueil de DDM...).

De plus, de nouvelles filières ayant été instaurées (DEEE, DEA...), il était également impératif d'agrandir le site.

Enfin, dans le cadre de la politique globale de gestion des déchets (optimisation du service, incitation au tri sélectif et prévention/réduction des déchets) et face aux orientations du Grenelle de l'Environnement en matière de réforme du mode de financement du service déchets, la Communauté de Communes a décidé d'instituer, à compter du 1er janvier 2015, une redevance d'enlèvement des ordures ménagères comportant une part incitative.

L'étude qui a été conduite entre 2011 et 2012 pour la faisabilité de mise en œuvre de ce financement a révélé que la redevance incitative a une incidence sur les tonnages de déchèterie. Sa mise en place induit une augmentation des tonnages d'environ 5,5 %.

Face à ces constats, la Communauté de Communes a donc lancé une opération globale pour :

- l'agrandissement de la déchèterie de Brochon (travaux et achat de bennes et local DMS),
- l'audit de la situation antérieure selon la grille ADEME,
- le dépôt de Déclaration Préalable afférent,

Pour l'accompagner dans ce projet, la collectivité a confié la Maîtrise d'Œuvre à un bureau d'Etude à savoir NALDEO.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des travaux. L'entreprise ROUGEOT a été retenue pour cette prestation pour un montant de 213 880,80 € HT.

Durant les travaux, courant 2014, la déchèterie est restée accessible aux usagers.

## 1 - La gestion et l'exploitation

La gestion et l'exploitation de la déchèterie ont été confiées par appel d'offres, en septembre 2007, pour une durée de 5 ans, à la société SITA Centre Est à SAINT APOLLINAIRE. Cette prestation se terminant fin août 2012, un nouvel appel d'offres a été lancé. Les entreprises titulaires du marché sont :

- Lot n°1 – Gardiennage et gestion de la déchèterie : SITA CENTRE EST,
- Lot n°2 – Enlèvement et transport des Divers Non Recyclables, gravats et déchets de bois : SITA CENTRE EST,
- Lot n°3 – Enlèvement, transport et valorisation de la ferraille et du carton : BOURGOGNE RECYCLAGE,
- Lot n°4 – Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages et des batteries : EDIB,
- Lot n°5 – Traitement des Divers Non Recyclables : SITA CENTRE EST,
- Lot n°6 – Enlèvement, transport et traitement des déchets verts : BIODPEPE,
- Lot n°7 – Traitement des déchets inertes (gravats) : SITA CENTRE.

De plus, le traitement des déchets de bois a été confié par convention à la Communauté Emmaüs de Norges-la-Ville.

## 2 - Les déchets acceptés

Les types de déchets pouvant être déposés à la déchèterie sont les suivants :

- \* Ferrailles
- \* Cartons
- \* Végétaux
- \* Gravats
- \* Divers Non Recyclables
- \* Pneumatiques
- \* D3E
- \* Bois
- \* Batteries
- \* Piles
- \* Déchets Dangereux des Ménages
- \* Huiles minérales
- \* Verre
- \* Journaux-magazines et prospectus
- \* Emballages recyclables
- \* Lampes

**2 672.91 Tonnes** de déchets ont été collectés en 2014. Chaque catégorie de déchets a son circuit de recyclage (voir détail annexe 2).

En raison de l'étalement de la population sur le territoire de la Communauté de Communes, des conventions d'accès aux déchèteries des collectivités voisines ont été passées, à savoir :

Communes	Conventions d'accès avec	Tarif annuel
Bevy, Chevannes, Collonges-les-Bevy, Curtil-Vergy, Detain-et-Bruant, Etang-Vergy, Messanges, et Segrois (soit 1 103 habitants)	Communauté de Communes du Pays de Nuits Saint Georges	24 000 €
Urcy (163 habitants)	Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche	4 873 €

**Pour mémoire la C.C. de Gevrey a établi une convention avec la C.C. du Sud Dijonnais :**

St Philibert (CC sud D. = 449 habitants)	Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin	7 797 €
--	---	---------

Les tonnages déposés dans les déchèteries des collectivités voisines ne sont pas connus.

## **D) - COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

La collecte des objets encombrants a lieu une fois par an au printemps, l'ensemble des communes disposent de ce service. Elle est assurée par **la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon dans le cadre du marché de collecte et traitement des Ordures ménagères et des Objets encombrants.**

**31.4 T** d'encombrants ont été collectés sur le territoire en 2014.

## **E) - COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES (Artisans et commerçants)**

Les déchets des artisans et commerçants sont collectés :

- soit avec les ordures ménagères,
- soit avec les Points d'apport Volontaire (P.A.V.) ou Espaces Tri,
- soit par dépôts en déchèterie.

Les tonnages sont intégrés à ceux provenant des ménages et, de ce fait, sont difficiles à quantifier. Seul le service de la déchèterie est payant pour les artisans et professionnels de la Communauté de Communes. Les modalités de dépôts sont les suivantes :

- ne peuvent accéder que les véhicules d'un poids total en charge inférieur ou égal à 3,5 tonnes
- les déchets refusés sont le placoplatre et l'amiante

Les tarifs d'apports de déchets professionnels en déchèterie au-delà de 2 m<sup>3</sup> (sauf pour les déchets dangereux à partir de 10 kg et dans la limite de 20 Kg/semaine) sont les suivants :

- Gravats (Déchets inertes en mélange foisonnés) : 32.00 €/ m<sup>3</sup>,
- Divers Non Recyclables (DNR) : 40.00€/ m<sup>3</sup>,
- Déchets volontairement non triés : 46.00 €/ m<sup>3</sup>,
- Bois : 10.00 €/ m<sup>3</sup>
- Cartons en vrac : 0.00 €/ m<sup>3</sup>
- Déchets végétaux : 6.00 €/ m<sup>3</sup>,
- Ferrailles : 0.00 €/ m<sup>3</sup>,
- Huiles minérales : 0.00 €/ litre
- Huiles végétales : 0.00 €/ litre
- Batteries : 0.00 €/ unité
- Déchets dangereux (Peintures ; produits phyto ; insecticides...) : 5.50 € / 10 kg, apport limité à 20 kg/semaine maximum).

**132,5 m<sup>3</sup> (contre 53 m<sup>3</sup> en 2013)** ont été déposés dans les bennes de la déchèterie par les artisans de la Communauté de Communes en 2014 et ont fait l'objet d'une facturation.



## II – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

### 1 - Les ordures ménagères et encombrants

Ils sont acheminés à l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, située sur le territoire de la commune de DIJON.

**1799.61 tonnes (contre 2497,58 tonnes en 2013)** d'OM ont été incinérées en 2014.  
**Pour rappel, 31.4 tonnes** d'encombrants ont été traités pour la même période.

### 2 - Les emballages ménagers recyclables

Les emballages ménagers recyclables (cartons, briques alimentaires, bouteilles plastiques, emballages métalliques) collectés en Espaces Tri (Points d'Apport Volontaire) ont été acheminés au centre de tri de l'Agglomération Dijonnaise, exploité par la société SITA Centre Est (Dijon).

Les déchets sont séparés par catégorie, à savoir :

- cartonnettes,
- briques alimentaires,
- \*P.E.T. (polyéthylène téréphtalate),
- \*P.P. (polypropylène),
- \*P.E.h.d (polyéthylène haute densité),
- emballages métalliques,
- emballages aluminium,
- papiers
- gros de magasin
- refus de tri.

\* : ces composants se retrouvent, pour l'essentiel, dans les bouteilles et flacons en plastique.

Les emballages ménagers acceptés par le centre de tri sont conditionnés sous forme de balles et acheminés dans les différentes filières de recyclage, dans le cadre d'un contrat conclu avec la société ECO-EMBALLAGES.

Pour l'année 2014, le tonnage collecté et transporté au centre de tri s'élève à **182,32 Tonnes** (dont 42,75T de refus de tri).

### 3 - Les papiers

Collectés en Espaces Tri (Points d'Apport Volontaire), par les Ets GACHON, ils sont traités au centre de tri du Grand Dijon, géré par la société SITA Centre Est.

Après élimination des produits indésirables (plastiques, cartons, verres, etc...), les papiers sont envoyés en papeterie en vue de leur recyclage.

Pour 2014, le tonnage est de **304,20 Tonnes (282,78 T de papiers collectés dans les bennes papiers + 6,437 T de papiers triés avec les emballages + 14,983 T de gros de magasin triés avec les emballages)**.

### 4 - Le verre

Collecté en Espaces Tri (Points d'Apport Volontaire), il est traité dans une filiale verrière, gérée par la société SAINT GOBAIN EMBALLAGE.

Le verre collecté est trié, débarrassé de ses impuretés, broyé, pour être recyclé dans les fours verriers.

En 2014, 487,68 T (contre **476,88 Tonnes en 2013**) de verre ont été collectées par la société GACHON sur le périmètre de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.

## **5 - Les vêtements et chaussures**

Concernant la collecte des textiles, ce sont **24,26 Tonnes** qui ont été collectés sur l'ensemble des quatre points de collecte en 2014.

Les dépôts sont valorisés de la manière suivante :

- 55% sont exportés dans les pays en voie de développement
- 26% des textiles sont transformés en « matières premières (isolant de construction...)
- 10% sont utilisés en chiffons d'essuyages - 6% sont revendus à prix bas
- 3% sont des déchets traité soit par incinération avec valorisation énergétique, soit en enfouissement.

## **III – LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION**

### **1 - Définition**

La prévention consiste à agir avant que les déchets ne soient produits. Elle vise à :

- éviter de produire un déchet,
- réduire la quantité des déchets produits (prévention quantitative) ou leur dangerosité (prévention qualitative).

Ainsi, composter dans son jardin, donner des objets que l'on n'utilise plus à des associations constituent des gestes de prévention des déchets.

Afin de répondre à l'appel lancé par le Département et ainsi s'engager dans une politique de prévention des déchets, la CC de Gevrey-Chambertin, en partenariat avec la CC Ouche et Montagne, a contractualisé avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets.

**L'année 2013 a été consacrée à l'élaboration du diagnostic et du plan d'action.**

### **2 - L'année 2014 : Bilan**

Conformément aux lois Grenelle de l'environnement, la Communauté de Communes Ouche et Montagne et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin se sont engagées conjointement dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) visant à réduire de 7% au moins d'ici 5 ans les Ordures Ménagères et Assimilées (Ordures Ménagères Résiduelles et collecte sélective). A ce titre, différentes actions ont été initiées en 2014.

- **La sensibilisation des scolaires et du grand public**

L'école de l'Etang-Vergy a bénéficié, en tant qu'école pilote, d'interventions sur la thématique à travers diverses séances :

- 2 séances pour faire maigrir sa poubelle: au travers un jeu, les enfants étaient invités à se questionner autour des solutions existant pour réduire le volume de sa poubelle
- 2 séances autour d'expériences sur le compostage afin d'appréhender les paramètres indispensables à la réussite du compost (eau, air, intérêt du compost, êtres vivants).

De même un kit d'animation dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires a été coconstruit avec d'autres collectivités.

Par ailleurs des stands sont régulièrement tenus lors de manifestations (ComCom en fête, foire artisanale de Chambolle, fête du centre social...)

- **Mise à disposition de l'autocollant Stop Pub**

En apposant le Stop Pub, ce sont plus de 30 kg par boîte aux lettres qui sont évités chaque année.

Actuellement, les autocollants sont disponibles dans les différentes communes participant à l'opération. Ces autocollants seront prochainement disponibles dans les services périscolaires et les bibliothèques.

- Opération compostage

**La première distribution de composteurs a été réalisée en début novembre 2014. Ce sont près de 250 composteurs qui ont été distribués sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.**

Afin d'assurer une bonne pratique du compostage et bénéficier du tarif préférentiel induit par le financement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la collectivité, «**une initiation au compostage**» se déroule **préalablement au retrait du matériel**. Elle permet d'échanger sur la mise en place, le démarrage, la gestion de votre composteur, l'utilisation du compost... Au total, plus de 300 personnes ont assisté à ces initiations, 97% les ayant jugées utiles.

- Partenariats autour du compostage

La réduction des déchets étant l'affaire de chacun, différents partenaires se sont lancés dans le compostage de leurs déchets de restauration. Ils ont ainsi pu bénéficier du matériel fourni par la CCGC, de formations et d'un accompagnement technique.

Ainsi, le lycée de Brochon et les sites périscolaires de Fixin et Gevrey-Chambertin, compostent à eux tous, environ 5 tonnes par an.

Par ailleurs, la commune de Gevrey-Chambertin a mis à disposition un terrain afin que les habitants des logements situés au 23 rue Richebourg puissent composter leurs déchets. Ce site est en fonctionnement depuis novembre 2014.

- Collecte Emmaüs

Partant du constat que de nombreux objets se retrouvant dans la benne des **Déchets Non Recyclables** destinée à l'incinération pourraient prétendre à une deuxième vie, deux collectes ont été organisées sur la déchèterie de Brochon **en partenariat avec la Communauté Emmaüs de Norges et le Secteur Jeunes du Centre Social**.

Au total, ce sont 80 personnes qui sont venus déposer 800 kg d'objets divers.

#### **IV - LES MESURES REALISEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN DESTINEES A ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT**

Les principales mesures réalisées :

- Mise en œuvre du Programme Local de Prévention (cf- article III – Le Programme Local de Prévention),
- Mise en œuvre de la phase de test de la Redevance Incitative,
- Réalisation par l'entreprise ROUGEOT des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la déchèterie intercommunautaire.

**TONNAGES LIVRES AUX REPRENEURS EN 2014  
EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES**

<b>MATERIAUX</b>	<b>Tonnages</b>	<b>% poids</b>	<b>CCGC Kg/hab/an</b>
<b>Acier</b>	20.486	17.54	2.23
<b>Aluminium</b>	2.184	1.87	0.23
<b>Cartonnette</b>	42.169	36.11	4.51
<b>Brique</b>	5.467	4.68	0.58
<b>Plastiques :</b> PET Foncé : 8.3 T PET clair : 26.28 T PEHD : 11.9 T	46.48	39.80	4.97
<b>Total Emballages:</b>	<b>116.786</b>	100	12.49
<b>Gros de magasin</b>	14.983		1.60
<b>Papiers triés avec emballages</b>	6.437		0.69
<b>Erreurs de tri</b>	42.749		4.57
<b>Journaux-mag. :</b>	<b>282.78</b>	/	30.25
<b>Erreur de tri</b>		/	
<b>Verre</b>	<b>487.68</b>	/	52.17

**A noter :** le ratio Kg/habitant/an du tableau ci-dessus prend en compte la population totale (9 348 habitants).

La différence entre les tonnages collectés et les tonnages livrés aux repreneurs s'explique par le planning des livraisons du centre de tri.

**A titre comparatif :** ci-dessous la collecte séparative en Côte d'Or (chiffres 2013) :

<b>MATERIAUX</b>	<b>CCGC Kg/hab/an (2014)</b>	<b>COTE D'OR Kg/hab/an (2013)</b>
<b>Verre</b>	52.17	35.4
<b>Journaux, mag., gros de mag. cartonnettes et briques alimentaires</b>	45.03	46.4
<b>Bouteilles et flacons en plastique</b>		
<b>Métaux (alu et acier)</b>		
<b>Refus de tri</b>	4.57	8.9
<b>TOTAL (sans refus de tri)</b>	<b>97.2</b>	<b>81.8</b>

Source « Bilan et indicateurs de la production de Déchets Ménagers et Assimilés en Côte d'Or – données 2013 »

## DECHETS DEPOSES A LA DECHETERIE DE BROCHON – ANNEE 2014

MATERIAUX	TONNAGES	POIDS en %
Gravats	998.48	37.4
Déchets Verts	656.46	24.6
Divers Non Recyclable	434.72	16.3
Bois	271.46	10.2
Déchets Dangereux des Ménages	20.56	0.8
Cartons	101.21	3.8
Pneus	5.34	0.2
Feraille	112.64	4.2
Batteries/Piles	1.66	0.06
Huile	2.88	0.1
D3E	67.16	2.5
Lampes	0.35	0.01
<b>TOTAL</b>	<b>2 672.91</b>	<b>100 %</b>

## Collecte et traitement des déchets ménagers

## Récapitulatif du service rendu aux différentes communes de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin

communes Service	15 communes des Hautes Côtes	Urcy	Brochon, Chambolle Musigny, Fixin et Morey St Denis	Couchey et Gevrey-Chambertin
Collecte OM	1/semaine	1/semaine	1/semaine	1/semaine
Collecte Objets encombrants	1/an	1/an	1/an	1/an
Collecte en Espace Tri(P.A.V.)	Verre/Papier/ Emballages/ Textiles	Verre/Papier/ Emballages/ Textiles	Verre/Papier/ Emballages/ Textiles	Verre/Papier/ Emballages/ Textiles
Déchèterie	Nuits St G.ou Brochon	Lantenay	Brochon	Brochon

## COMPARATIF TONNAGES 2013 – 2014

	Année 2013		Année 2014	
	Tonnes	Kg/Hab.	Tonnes	Kg/Hab.
<b>OM</b>	2498	267	1800	190
<b>OE</b>	24	3	31	3
<b>Verre</b>	477	51	488	52
<b>Papier</b>	224	24	283	30
<b>Emballages</b>	115	12	182	19
<b>Textiles</b>	18	2	24	3
	<b>= 3 356 Tonnes</b>	<b>Soit 359 Kg/Hab</b>	<b>= 2 808.05 Tonnes</b>	<b>Soit 300 Kg/Hab</b>
<b>Déchèterie :</b>				
<b>Gravats</b>	933 T – 80 rotations		998 T – 97 rotations	
<b>Déchets verts</b>	640 T – 135 rotations		656 T – 156 rotations	
<b>DNR</b>	406 T – 122 rotations		435 T – 150 rotations	
<b>Ferrailles</b>	105 T- 24 rotations		113 T – 26 rotations	
<b>Cartons</b>	94 T – 54 rotations		101 T – 51 rotations	
<b>D3E</b>	61 T – 52 rotations		67 T – 52 rotations	
<b>DMS</b>	16 T – 14 rotations		21 T – 22 rotations	
<b>Pneus</b>	7 T		5 T	
<b>Bois</b>	244 T – 41 rotations		271 T – 59 rotations	
<b>Huile</b>	3 T		3 T	
<b>Piles/batteries</b>	2 T		1.66 T	
<b>Lampes</b>	0.3 – 3 rotations		0.4 – 2 rotations	
	<b>= 2 511 Tonnes</b>	<b>Soit 295 Kg/*Hab</b>	<b>= 2 672.91 Tonnes</b>	<b>Soit 313 Kg/*Hab</b>
<b>Total</b>	<b>5 867 Tonnes</b>		<b>5 480 Tonnes</b>	

\*Base population des communes ayant accès à la déchèterie de Brochon (déduction des habitants des communes concernées par les conventions avec C. C. du Pays de Nuits et C. C. de la Vallée de l'Ouche – ajout de la population des habitants d'une commune de la C. C. du Sud Dijonnais soit : 9348 hab – 1 115 hab CC. Pays de Nuits – 160 hab CC Vallée de l'Ouche + 452 hab CC. Sud Dijonnais ) ; cf : C- la déchèterie 2 – Les déchets acceptés.



*Communauté de Communes  
de Gevrey-Chambertin*

# **RAPPORT FINANCIER**

## I – MODALITES D'EXPLOITATION

Les modalités d'élimination des déchets ménagers (collecte, traitement des déchets, exploitation et gestion de la déchèterie) sont toutes confiées à des prestataires de service.

- |   |   |
|---|---|
| 1 - Collecte des ordures ménagères et O.E:                  | - Communauté d'Agglomération du Grand Dijon   |
| 2 - Traitement de ordures ménagères et O.E :                | - C.A. du Grand Dijon – Usine d'incinération  |
| 3 - Collecte des P.A.V.<br>(Emballages, verre et papiers) : | - Ets GACHON – Créancecy  |
| 4 – Tri des emballages et papiers :                         | - SITA Centre Est – Dijon   |
| 5 – Service déchèterie                                      | - SITA Centre Est – Saint Apollinaire<br>- Bourgogne Recyclage – Ruffey les Beaune<br>- EDIB – Longvic<br>- BIODPE – Ahuy<br>- Emmaüs – Norges la Ville<br>- Communauté de Communes de Nuits-St-Georges<br>- Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche |

## II – COUT ANNUEL – MODALITE DE FINANCEMENT ET DE RECOUVREMENT

En vertu de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, la Communauté de Communes, ayant la compétence « Ordures Ménagères », assure le recouvrement du service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Par délibération en date du 13 janvier 2005, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin a décidé d'instituer le régime de la Taxe d'Enlèvement de Ordures Ménagères (T.E.O.M) et de procéder à un lissage des taux sur une durée de 10 ans.

4 zones sont déterminées en fonction de l'importance du service rendu, apprécié en fonction des conditions de réalisation et du coût du service, à savoir :

**Zone 1 :** 16 communes des Hautes Côtes : BEVY, CHAMBOEUF, CHEVANNES, CLEMENCEY, COLLONGES LES BEVY, CURLEY, CURTIL VERGY, DETAIN BRUANT, L'ETANG VERGY, MESSANGES, QUEMIGNY POISOT, REULLE VERGY, SEMEZANGES, SEGROIS, TERNAT, URCY.

**Zone 2 :** CHAMBOLLE MUSIGNY – MOREY SAINT DENIS

**Zone 3 :** FIXIN – BROCHON

**Zone 4 :** COUCHEY – GEVREY CHAMBERTIN

Fixation des taux de la T.E.O.M. 2014 par zone :

- **Zone 1 :** 12,88 %
- **Zone 2 :** 6,22 %
- **Zone 3 :** 5,54 %
- **Zone 4 :** 6,03 %

**Recette de la T.E.O.M. 2014 : 753 908,00 €**



### **III – EXERCICE 2014 – SERVICE DECHETS MENAGERS**

Les chiffres exploités ci-dessous correspondent aux dépenses et recettes de l'exercice comptable.

#### **A – DEPENSES liées au service collecte et traitement des déchets ménagers :**

##### **1 – Collecte et traitement des OM et OE & divers – Dépenses : 692 543,67 €**

**1.1 - Coûts de collecte, e traitement OM et OE et maintenance des bacs : 276 140,01 €**

**1.2 – Programme Local de Prévention des déchets : 12 584,17 €**

**1.3 – Divers : 403 819.49 €**

- Facturation Incitative Mise en oeuvre : 386 510,21 €
- Logiciel RI et formation : 11 347,86 €
- Achat sacs rouge et violet : 5 961,42 €

##### **2 – Espace Tri (Points d'Apport Volontaire) - Dépenses : 162 272,67 €**

**2.1 - Coûts de collecte, tri et conditionnement : 137 323,91 €**

**2.2 - Remboursement emprunts : 18 688,19 €**

**2.3 – Remise en état Espaces tri (P.A.V.) : 3 919,82 €**

- Nettoyage et enlèvement : 1 496,39 €
- Fournitures entretien : 2 423,43 €

**2.4 - Dépenses diverses : 2 340,75 €**

- véhicule : 2 304,63 €
- téléphone mobile : 36,12 €

##### **3 – Service déchèteries – Dépenses : 508 169,09 €**

**3.1 – Déchèterie de Brochon – Exploitation : 185 927,01 €**

**3.11 - Remboursement emprunts : 20 631,33 €**

**3.111 – Extension et mise aux normes : 271 971,01 €**

**3.1111 - Dépenses diverses : 766,35 €**

- Réparations diverses : 481,95 €
- carte déchèterie : 284,40 €

**3.2 – Déchèterie de la CC du Pays de Nuits-Saint-Georges 24 000,00 €**

Une convention d'accès a été signée pour permettre à certaines communes (voir rapport technique) de se rendre à la déchèterie de Nuits-Saint-Georges. En contre partie, la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges demande une contribution financière.

**3.3 – Déchèterie de la CC de la Vallée de l'Ouche (CCVO) : 4 873,39 €**

Une convention d'accès a également été signée avec la CCVO pour les habitants d'Urcy.

#### **4 – Charges de structure – Dépenses : 91 670,14 €**

<b>4.1 – Personnels :</b>	<b>72 541,61 €</b>
(salaires)	
<b>4.2 – Frais de structure :</b>	<b>19 128,53 €</b>
- Charges de structure (location, élec.;...):	14 064,95 €
- Divers (vét., FNCCR,...):	1 338,08 €
- communication :	3 725,50 €

#### **B – RECETTES 2014 liées au service collecte et traitement des déchets ménagers :**

##### **1 – Collecte et traitement des OM et OE – Recettes : 256 751,51 €**

<b>1.1 – Subvention ADEME/G21 :</b>	<b>0 €</b>
<b>1.2 – FCTVA :</b>	<b>60 971,51 €</b>
<b>1.3 – Divers :</b>	<b>195 780,00 €</b>
- Virement compte à compte :	187 668,00 €
- Participation composteurs :	2 352,00 €
- Pénalité (marché RI) :	5 760,00 €

##### **2 – Espace Tri (Points d’Apport Volontaire) - Recettes : 137 032,49 €**

<b>2.1 – Valorisation matières :</b>	<b>44 064,28 €</b>
(verre, emballages et papiers)	
<b>2.2 – Subventions :</b>	<b>92 968,21 €</b>
(Eco-Emballages et Ecofolio)	
<b>2.3 – Divers :</b>	<b>0,00 €</b>
- FCTVA (conteneurs) :	0 €

##### **3 – Service déchèteries – Recettes : 248 288,86 €**

<b>3.1 – Dépôts des artisans en déchèterie de Brochon :</b>	<b>3 399,50 €</b>
<b>3.2 – Valorisation matières :</b>	<b>14 020,83 €</b>
(cartons/ferrailles/batteries)	
<b>3.3 – Convention CC du Sud Dijonnais :</b>	<b>7 797,00 €</b>
(accès des habitants de St Philibert à la déchèterie de Brochon)	
<b>3.4 – Subvention D3E :</b>	<b>2 991,88 €</b>
(OCAD3E)	
<b>3.5 – Divers :</b>	<b>220 079,65 €</b>
- Virement de compte à compte :	182 332,00 €
- FCTVA :	37 747,65 €

##### **4 – TEOM et divers - Recettes: 760 827,84 €**

<b>4-1 Recouvrement de la T.E.O.M. :</b>	<b>760 743,00 €</b>
<b>4-2 Divers :</b>	<b>84,84 €</b>
- FCTVA (matériel informatique) :	84,84 €

## C – Bilan exercice – Année 2014

Exercice 2014	Ordures ménagères	Espaces Tri	Déchèterie	Total
Dépenses	692 543.76 €	162 272.67 €	508 169.09 €	1 454 655.67 €
Charges de structure	91 670.15 €			
Recettes	256 751.51 €	137 032.49 €	248 288.86 €	1 402 900.70 €
TEOM et recettes diverses	760 827.84 €			
Bilan				-51 754.97 €

Ce budget correspond à l'exercice comptable qui est détaillé pour information, en annexe 1.

## Annexe 1

<b>Section de fonctionnement - Dépenses</b>						
						<b>Réalisé 2014</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>					<b>748 259.17 €</b>
611	Sous-traitance générale		DECHET	DECHETTERIES		185 927.01 €
611	Sous-traitance générale		OM_	ORDURES MENAGERES		276 140.10 €
611	Sous-traitance générale		PP	POINTS PROPRES		138 820.30 €
618	Divers		OM_	ORDURES MENAGERES		3 290.41 €
618	Divers		DOMCH	CHARGES COMMUNES		46.00 €
627	Services bancaires et assimilés					- €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		OM_	ORDURES MENAGERES		5 961.42 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		DECHET	DECHETTERIES		625.22 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		PP	POINTS PROPRES		2 318.43 €
6064	Fournitures administratives		DOMCH	CHARGES COMMUNES		3 250.44 €
6066	Carburants		PP	POINTS PROPRES		548.07 €
6135	Locations mobilières		PP	POINTS PROPRES		1 470.20 €
6156	Maintenance		DOMCH	CHARGES COMMUNES		32.50 €
6161	Multirisques		PP	POINTS PROPRES		- €
6168	Autres		PP	POINTS PROPRES		204.76 €
6231	Annonces et insertions		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6231	Annonces et insertions		DECHET	DECHETTERIES		- €
6236	Catalogues et imprimés		DECHET	DECHETTERIES		284.40 €
6236	Catalogues et imprimés		DOMCH	CHARGES COMMUNES		1 705.00 €
6251	Voyages et déplacements		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6261	Frais d'affranchissement		DOMCH	CHARGES COMMUNES		2 020.50 €
6262	Frais de télécommunications		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6262	Frais de télécommunications		PP	POINTS PROPRES		36.12 €
6281	Concours divers (cotisations...)		DOMCH	CHARGES COMMUNES		500.00 €
6287	Remboursements de frais		OM_	ORDURES MENAGERES		12 584.17 €
6287	Remboursements de frais		DOMCH	CHARGES COMMUNES		83 356.13 €
6287	Remboursements de frais		DECHET	DECHETTERIES		28 873.39 €
61551	Matériel roulant		PP	POINTS PROPRES		81.60 €
61558	Autres biens mobiliers		PP	POINTS PROPRES		105.00 €
61558	Autres biens mobiliers		DECHET	DECHETTERIES		78.00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>					<b>- €</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6411	Salaires, appointements, commissions de base		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6413	Primes et gratifications		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6453	Cotisations aux caisses de retraite		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6474	Versements aux autres oeuvres sociales		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
6475	Médecine du travail, pharmacie		DOMCH	CHARGES COMMUNES		- €
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>					<b>- €</b>
23	Virement à la section d'investissement					- €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>					<b>- €</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles					- €

<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>					- €
6541	Créances admises en non-valeur					- €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>					<b>6 180.15 €</b>
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créés	DOMCH		CHARGES COMMUNES		- €
6618	Intérêts des autres dettes	PP		POINTS PROPRES		2 139.34 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	PP		POINTS PROPRES		937.69 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	DECHET		DECHETTERIES		1 688.37 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					1 414.75 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1					- €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>					- €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					- €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>						<b>754 439.32 €</b>
<b>Section de fonctionnement - Recettes</b>						
						<b>Réalisé 2014</b>
<b>002</b>	<b>Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>					- €
2	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)			Excédent reporté		- €
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>					<b>764 142.50 €</b>
706	Prestations de services					- €
706	Prestations de services	DOMCH		CHARGES COMMUNES		- €
706	Prestations de services	DECHET		DECHETTERIES		3 399.50 €
706	Prestations de services	DOMCH		TEOM PERCUE		760 743.00 €
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>					<b>164 194.20 €</b>
74	Subventions d'exploitation	DECHET		DECHETTERIES		24 809.71 €
74	Subventions d'exploitation	PP		POINTS PROPRES		137 032.49 €
74	Subventions d'exploitation	OM_		ORDURES MENAGERES		2 352.00 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>					<b>5 760.00 €</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	OM_		ORDURES MENAGERES		5 760.00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>						<b>934 096.70 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>						<b>179 657.38 €</b>

Section d'investissement - Dépenses							
						Réalisé 2014	
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>						<b>- €</b>
1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)					Solde d'exécution	- €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>						<b>33 139.37 €</b>
1641	Emprunts en euros			DECHET	DECHETTERIES	18 942.96 €	
1641	Emprunts en euros			PP	POINTS PROPRES	4 865.59 €	
1687	Autres dettes			PP	POINTS PROPRES	9 330.82 €	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>						<b>9 632.45 €</b>
2031	Frais d'études			OM_	ORDURES MENAGERES	1 575.00 €	
2051	Concessions et droits similaires			OM_	ORDURES MENAGERES	8 057.45 €	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>						<b>20 326.31 €</b>
2151	Installations complexes spécialisées			PP	POINTS PROPRES	- €	
2154	Matériel industriel					- €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique					- €	
2184	Mobilier			DOMCH	CHARGES COMMUNES	538.31 €	
2188	Autres			PP	POINTS PROPRES	- €	
2188	Autres	134	Extension déch	DECHET	DECHETTERIES	19 788.00 €	
2188	Autres			DECHET	DECHETTERIES	- €	
2188	Autres			OM_	ORDURES MENAGERES	- €	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>						<b>637 118.22 €</b>
2313	Constructions	134	Extension déch	DECHET	DECHETTERIES	- €	
2313	Constructions					- €	
2313	Constructions	134	Extension déchetterie Brochon			252 183.01 €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques			OM_	ORDURES MENAGERES	384 935.21 €	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>						<b>700 216.35 €</b>	

Section d'investissement - Recettes						
						Réalisé 2014
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>					<b>98 804.00 €</b>
10222	F.C.T.V.A.	134	Extension déch	DECHET	DECHETTERIES	37 747.65 €
10222	F.C.T.V.A.			DOMCH	CHARGES COMMUNES	84.84 €
10222	F.C.T.V.A.			OM_	ORDURES MENAGERES	60 971.51 €
1068	Autres réserves				Autres réserves	- €
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>					<b>- €</b>
1313	Départements	134	Extension déchetterie Brochon			- €
1313	Départements			OM_	ORDURES MENAGERES	- €
1318	Autres			OM_	ORDURES MENAGERES	- €
1318	Autres	134	Extension déchetterie Brochon			- €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>					<b>- €</b>
1641	Emprunts en eu	134	Extension déch	DECHET	DECHETTERIES	- €
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation</b>					<b>370 000.00 €</b>
181	Compte de liaison : affectation à .....			DOMCH	CHARGES COMMUNES	- €
181	Compte de liaison : affectation à .....					370 000.00 €
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>					<b>- €</b>
21	Virement de la section d'exploitation					- €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>					<b>- €</b>
28188	Autres					- €
<b>Total des recettes d'investissement</b>						<b>468 804.00 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>						<b>- 231 412.35 €</b>
<b>Résultat global de clôture</b>						<b>- 51 754.97 €</b>

**CONTACT :**

Laure FONTAINE – Responsable Service Déchets  
25 Avenue de la Gare- BP34 21220 GEVREY-CHAMBERTIN  
Tel : 03 80 51 07 09 - Mail : [dechets@ccgevrey-chambertin.com](mailto:dechets@ccgevrey-chambertin.com)



*Communauté de Communes  
de Gevrey-Chambertin*

**Le poumon vert au sommet des Grands crus**